

Créances salariales

**LIQUIDATION JUDICIAIRE
SA LAMPERT**
96 a, rue Principale
57430 WILLERWALD

AVIS DE DEPOT DES RELEVES DE CREANCES SALARIALES

-Le relevé des créances salariales a été déposé au Greffe de la Chambre Commerciale du Tribunal de ceans conformément aux dispositions de l'article L625-1 du Code de Commerce et de l'article 120 du décret du 28 décembre 2005.

-Il est rappelé, à cet effet, que chaque salarié peut saisir le Conseil de Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la date de publicité dudit avis citée ci-dessus.

-Le présent avis vous est adressé conformément aux dispositions de l'article 120 du décret du 28 décembre 2005.

**Le Liquidateur Judiciaire
Maître Bernard LOTT**
18, rue Poincaré
57200 SARREGUEMINES

AJL000017478

**M/ME MARTZ Franck
"CADEAUX KID'S"**
29 rue de la Houve
57150 CREUTZWALD

AVIS DE DEPOT DES RELEVES DE CREANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions de l'article R.625-3 du Code de Commerce, il est indiqué que l'ensemble des relevés des créances est déposé au Greffe du Tribunal. Il est rappelé que le délai de forclusion de DEUX MOIS prévu à l'Article L.625-1 du Code de Commerce, court à compter de ce jour.

**Mandataires Judiciaires Associées
SELARL SCHAMING-FIDRY
& CAPPELLE**
15, Quai Félix Maréchal
57000 METZ

AJL000017479

Successions vacantes

Par décision du Tribunal d'Instance de Metz en date du 21/12/2015 La DDFIP 54 POLE GPP 50 rue des Ponts 54000 NANCY a été nommée curateur de la succession vacante de **Mme STOLZ Madeleine veuve MARTIN** décédée le 19/05/2015. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. CG

AJL000017463

Par décision du Tribunal d'Instance de Metz DDFIP 54 Pole GPP 50 rue des Ponts 54000 NANCY a été nommée curateur de la succession vacante de **Mme BOUZIANE Giselle épouse BLIN** décédée le 10/02/2015. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. CG

AJL000017464

Par décision du Tribunal d'Instance de Metz en date du 21/12/2015 La DDFIP 54 Pole GPP 50 rue des Ponts a été nommé(e) curateur de la succession vacante de **Mme HOFFMANN Edith veuve LE GARFF** décédée le 04/05/2015. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. CG

AJL000017465

Par décision du Tribunal d'Instance de Metz en date du 21/12/2015 La DDFIP 54 Pole de Gestion 50 rue des Ponts 54000 Nancy a été nommée curateur de la succession de **M. VINGTON Jean** décédé le 23/11/2014 à DIEUZE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. C.G.

AJL000017470

Par décision du Tribunal d'Instance de Saint Avold la DDFIP 54 Pole GPP 50 rue des Ponts 54000 Nancy a été nommée curateur de la succession vacante de **Mlle ISABELLE Déborah** décédée le 18/09/2015 à FORBACH. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. CG

AJL000017471

Par décision du Tribunal d'Instance de Saint avold en date du 20/10/2015 La DDFIP 54 GPP 50 rue des ponts a été nommé(e) curateur de la succession vacante de **M. CHENU Léopold** décédé le 26/09/2009 à MORHANGE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. GC

AJL000017476

" Information importante : les causes interruptives de prescription sont visées par les art. 2219, 2240, 2241, 2244 C.civ., la LRAR n'intrompt pas la prescription extinctive, il appartient à chaque créancier de s'assurer que sa créance n'est pas prescrite et de veiller tout au long de la procédure de la validité de celle-ci".

FIDUCIAIRE
CONFENTE
KNOB

+
EXPERTISE COMPTABLE

FISCAL
SOCIAL
JURIDIQUE
CONSEIL

LONGEVILLE-LÈS-METZ
www.fidu-ck.fr

Contact :

Votre nouveau
partenaire
pour passer
vos annonces légales
en ligne, c'est
legal-expert.fr

Legal-expert.fr

L'AVANTAGE D'INTERNET - LA COMPÉTENCE D'UN PARTENAIRE

Un outil mis à votre
disposition
gratuitement.

**Vous souhaitez
utiliser
legal-expert ?**

Contactez
Emilie Padilla
au 03 87 17 34 34
ou par mail à
contact@legal-
expert.fr

**Nous vous créerons
vos accès
rapidement.**



ENTREPRISES

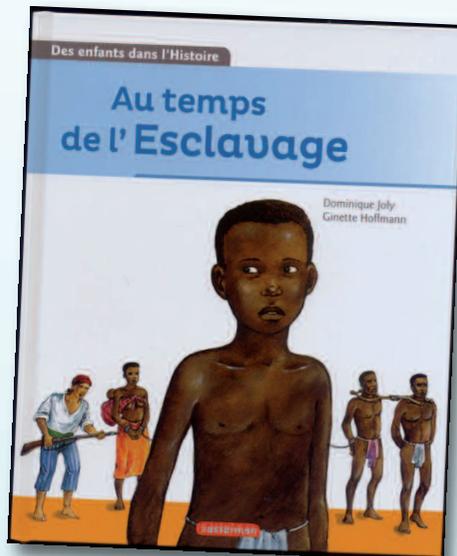
Consultez les
marchés publics



Sélection pour les petits

Des enfants dans l'Histoire. Au temps de l'esclavage

Dominique Joly, Ginette Hoffmann • Casterman • Dès 10 ans



Biolo a 9 ans quand il est fait prisonnier par un chef de tribu ; celui-ci le présente à un courtier blanc qui "esquisse un sourire carnassier. Pour lui, les sujets jeunes vigoureux et musclés sont une bonne prise."

Les aventures du héros, bien malgré lui, de ce livre servent de ligne directrice pour raconter aux enfants l'organisation de l'esclavage en ce début du XVIIIème siècle. Au fur et à mesure que la vie de Biolo bascule, des pages documentaires sont insérées dans le récit. Le genre docu-fiction de l'album permet de captiver les lecteurs par les tribulations de quelqu'un de leur âge, tout en leur faisant prendre conscience de la vérité historique des faits racontés.

Les scènes sont montrées de manière vivante par de bonnes peintures pleine page et le texte, sans cacher au jeune lecteur le tragique du sujet, évite de le plonger dans la désespérance. Il ne sera néanmoins pas près d'oublier cet ignoble commerce de "bois d'ébène". +

Anny Marzolin

Les enfants du port Malebo

Gansa Ndombasi • L'Harmattan • Dès 10 ans

Makesa est un garçon calme, studieux, sans histoires. Son passe-temps favori est la pêche et l'argent qu'il retire de la vente de ses plus beaux poissons sert à l'achat de ses fournitures scolaires. Un jour, dans l'ancien port qui ne fonctionne plus depuis des années, il voit un bateau amarré près d'un entrepôt désaffecté. Le portail est barricadé, mais des voix s'en échappent, des sanglots aussi. En escaladant un arbre, il peut apercevoir des enfants ligotés et boulets aux pieds. Qui prévenir ?

Tour à tour ses parents, le directeur de l'école, les policiers se moquent de lui et l'accusent d'avoir trop d'imagination, de trop regarder la télévision. Makesa harangue alors ses camarades de classe : "dans le passé, les esclavagistes ont enlevé nos ancêtres (...). Aujourd'hui, c'est nous les enfants qu'on enlève pour travailler dans les plantations ou dans les mines, pour servir de chair à canon aux rebelles ou pour être exploités sexuellement."

Un petit roman plein de suspense pour faire réfléchir les jeunes lecteurs à la face abjecte de certaines sociétés. Ils pourront ensuite se réjouir du renouvellement heureux permis par cette "armée de petites jambes." +

Anny Marzolin

